

Don d'une montre en or transmise par le représentant Paganel de la part du citoyen Coquard, de Villeneuve (Lot-et-Garonne), lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793)

## Citer ce document / Cite this document :

Don d'une montre en or transmise par le représentant Paganel de la part du citoyen Coquard, de Villeneuve (Lot-et-Garonne), lors de la séance du 17 frimaire an II (7 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) p. 64;

https://www.persee.fr/doc/arcpa\_0000-0000\_1913\_num\_81\_1\_38226\_t1\_0064\_0000\_1;

Fichier pdf généré le 19/02/2024



Le représentant du peuple Paganel fait passer une montre d'or, dont le citoyen Cognard (Coquart) de Villeneuve, département de Lot-et-Garonne, fait don à la patrie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Paganel (2).

Le représentant du peuple député par la Convention nationale près les départements de la Dordogne, de Lot et Garonne, de la Gironde, Haute-Garonne et autres circonvoisins, en séance à Toulouse, à la Convention nationale.

- « A Toulouse, département de la Haute-Garonne, le 9° jour de la 1° décade du 3° mois, l'an II de la République francaise, une et indivisible.
- « Citoyens mes collègues,
- « Je vous fais passer une montre d'or dont le citoyen Coquard, habitant de Villeneuve, département de Lot-et-Garonne, fait hommage à la patrie. C'est une bien faible portion des dons que ce citoyen a faits tant pour la défense de la liberté que pour venir au secours des pauvres sans-culottes. Je demande pour lui la mention honorable dans le Bulletin de la Convention nationale.
  - « Salut et fraternité.

« Paganel. »

La commune de Vanves, département de Paris, apporte l'argenterie qui servait au ci-devant culte catholique dans son église.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre du maire de la commune de Vanves (4).

- « Citoyens législateurs,
- « Si la commune de Vanves avair été moins animée de l'amour du bien publie, il y a déjà du temps qu'elle se serait présentée devant vous pour vous faire hominage des hechess de la superstition que votre sagesse et vos lumières ont fait disparaître.

« Plusieurs grands hommes, par leurs écrits, avaient déjà commencé à nous faire entrevoir la lumière sur le fanatisme; mais la gloire de sa destruction totale était réservée à vous seals.

« Nous n'entreprendrons pas ici de faire Péloge que mérite la Convention à tous égards. Il serait au-dessus de nos forces et beaucoup au-dessous de tout ce qu'on en peur dire; de plus nous lui ferions perdre un temps précieux pour elle et pour le bien général de la République.

« Nous nous contenterous donc sculement de

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 37.

3) Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 37. (4) Archives nationales, carton C 283, dossier 812.

la prier de recevoir nos remerciements sur le zèle et le parriotisme qui l'auime et dont elle nous donne rous les jours et à toute heure des preuves non équivoques. Nous y ajouterons encore que nous l'invitons avec instance à ne pas quifter le poste qui lui a été confié par la nation et pour la conservation duquel elle doit même sacrifier sa vie.

« Potin, maire. »

Le citoyen Chavanes (de Chavanes), de la section de la Fraternité de Paris, envoie un vase qui servait aux mêmes fonctions dans sa cidevant chapelle.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen de Chavanes (2).

- « Paris, ce 15 frimaire, l'an H de la République française.
- « Citoyen Président,

« Animé du zèle du plus pur patriotisme républicain, je présente à la Convention les emblèmes du fanatisme, après avoir supprimé tout le surplus qui servait à imposer à notre crédulité et que j'ai envoyé à la Société populaire de la section de la Fraternicé.

« Je dépose donc le vase du charlatanisme que les prêtres avaient imaginé pour en imposer plus sûrement aux esprits faibles qu'ils gou-vernèrent impérieusement, avec de pareils

titres et depuis tant de siècles.

« La liberté, l'égalité et la raison de la philosophie que les décrets de la Convention ont si bien imprimées dans mon cœur, sont venues prendre place dans mon âme au lieu de ces chimériques prestiges qui l'avaient occupée pendant 78 ans.

« C'est d'après ces principes que je viens de faire détruire à ma campagne, une chapelle que j'avais fait construire à cause de mon âge et

de mes infirmités.

« Je mets actuellement toute ma confiance dans la seule adoration de l'Etre suprême et dans la Déclaration des droits de l'homme et de l'Acte constitutionnel, émanés de la sagesse des vrais républicain.

« Nota. Cet envoi est le cinquième que je fais à la patrie.

« Ce sont, citoyen Président, les vrais sentiments du républicain

« DE CHAVANES, »

« Quai de l'Egalité, section de la Fraternité. »

Le citoyen Laplanche, représentant du peuple dans le département du Calvados, envoie : 1° la somme de 1,028,255 liv. 10 s., dont 4,048 liv. 10 s. en numéraire, que le citoyen Berthier, receveur du district de Caen, a su soustraire aux Buzot, Barbaroux, Wimpfien et autres monstres fugitifs; 2º 174,633 liv. 12 s. en numéraire, provenant de la caisse du nommé Housset, ex-payeur fugitif de la guerre à Caen; 3° 2,600 liv. 10 s.

<sup>(2)</sup> Archives nationales, carton C 283, dossier 812. Cette lettre n'est pas mentionnée dans le Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public de M. Aulard.

<sup>1)</sup> Procès-verbaux de la Convention, t. 26, p. 37. (2) Archives nationales, carton C 283, dossier 812.